



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

TUNIS, le 07 Décembre 2021

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
GESTIONNAIRE « UNITED GULF
FINANCIAL SERVICES – NORTH
AFRICA - UGFS »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire UNITED GULF
FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS,**

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion :

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2020**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **10.544.308 DT** et une valeur liquidative égale à **9.799,543 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » au **31 décembre 2020**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion :

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observations :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- L'absence d'une situation auditée au titre de l'exercice 2020 de certaines sociétés en portefeuille (à l'exception de CODERS CLOUD, DATA VORA, NEW GEN, ROAMSMART, L6, DEEPERA SOLUTION et CLOUD SHIFT EDITION), ne nous permet pas de nous prononcer sur les éventuelles moins-values latentes sur ces participations pouvant affecter la valeur liquidative.
- Le fonds **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au 31.12.2020, il a été souscrit à hauteur de **10.760.000 DT** libérés totalement.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** ».

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR INTILAQ FOR GROWTH** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.
Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



Managing Partner
FMBZ KPMG TUNISIE

FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
MF.:810663T/A/M/000 - RC.:B148992002
Tél:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn_fmfbz@kpmg.com

***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS AU 31.12.2020***

INTILAQ FOR GROWTH
Rue lac Biwa
Les berges du lac, 1053 Tunis

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020
(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Portefeuille-titres	AC 1	10 446 822	10 644 292
 (a) Actions, valeurs assimilées et droits rattachés			
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		6 942 903	6 259 765
Titres OPCVM		597 653	885 469
 (b) Obligations et valeurs assimilées		1 208 806	1 728 984
(c) Autres valeurs		1 697 460	1 770 074
 Placements monétaires et disponibilités	AC 2	53 533	19 697
Placements monétaires		0	0
Disponibilités		53 533	19 697
 Créances d'exploitation	AC 3	143 758	118 428
 TOTAL ACTIF		10 644 112	10 782 417
 PASSIF			
Opérateurs créditeurs	PA 1	85 072	103 343
Autres créditeurs divers	PA 2	14 732	7 327
 TOTAL PASSIF		99 804	110 669
 ACTIF NET			
Capital	CP 1	10 951 370	11 035 486
 Sommes distribuables	CP 2	-407 062	-363 738
a-Sommes distribuables des exercices antérieurs		-363 738	-334 598
b-Sommes distribuables de l'exercice en cours		-43 324	-29 140
 ACTIF NET		10 544 308	10 671 748
 TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		10 644 112	10 782 417

INTILAQ FOR GROWTH
Rue lac Biwa
Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	31.12.2020	31.12.2019
Revenus du portefeuille-titres	PR 1	216 529	252 028
(a) Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		82 195	102 465
(b) Revenus des obligations et valeurs assimilées		15 677	42 965
(c) Revenus des autres valeurs		118 658	106 599
Revenus des placements monétaires	PR 2	0	0
Revenus des placements monétaires		0	0
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		216 529	252 028
Charges de gestion des placements	CH 1	-251 625	-250 897
REVENU NET DES PLACEMENTS		-35 096	1 132
Autres charges	CH 2	-8 228	-30 272
RESULTAT D'EXPLOITATION		-43 324	-29 140
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		-43 324	-29 140
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-97 295	-350 165
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		13 179	14 792
Frais de négociation		0	0
RESULTAT DE L'EXERCICE		-127 440	-364 514

INTILAQ FOR GROWTH
Rue lac Biwa
Les berges du lac, 1053 Tunis

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	31.12.2020	31.12.2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	-127 440	-364 514
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	-43 324	-29 140
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-97 295	-350 165
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	13 179	14 792
Frais de négociation de titres	0	0
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0	0
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	1 600 000
Souscriptions	0	1 600 000
- Capital	0	1 600 000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
Rachats	0	0
- Capital	0	0
- Régularisation des sommes non distribuables	0	0
- Régularisation des sommes distribuables	0	0
- Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-127 440	1 235 486
ACTIF NET		
En début de période	10 671 748	9 436 262
En fin de période	10 544 308	10 671 748
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	1 076	916
En fin de période	1 076	1 076
VALEUR LIQUIDATIVE	9 799,543	9 917,982
TAUX DE RENDEMENT	-1,194%	-3,724%

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2020***

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCPR **INTILAQ FOR GROWTH** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS et de l'Amen Bank et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 11 Décembre 2014.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession ou sa cession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des sociétés.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le fonds peut également accorder des avances en compte courant associés.

Le fonds FCPR **INTILAQ FOR GROWTH** porte sur un montant projeté de 22.500.000 DT. Au **31.12.2020**, il a été souscrit à hauteur de **10.760.000 DT** libérés totalement et répartis en 1.076 parts de D : 10.000 chacune. Sa durée de vie est de 8 ans, prorogeable de deux périodes d'un an.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus de capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

Toutefois, les revenus dont le taux de rémunération au 01er Janvier de l'année de décompte desdits revenus dépasse le TMM-1 sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 35% et ce, du 10.06.2020 au 31.12.2020.

Le Fonds Commun de Placement à Risque " **INTILAQ FOR GROWTH** " est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2020**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées*

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2020**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur conformément aux normes internationales définies par l'EVCA (European Venture Capital Association). La méthodologie de valorisation appliquée dépend de l'actif sous-jacent et est calculée selon différentes approches arrêtées par le comité stratégique du fonds.

Les principales méthodes de référence sont les suivantes :

- la méthode d'évaluation du prix d'un investissement récent,
- la méthode des multiples de résultats,
- la méthode de l'actif net,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de la société,
- la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie ou des résultats de l'investissement,
- la méthode des références sectorielles,
- etc.

3.3- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.4- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux

propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.
Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 10.446.821 DT et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition 2020	+ ou - valeurs	Intérêts courus	Valeur au 31.12.2020	Méthode d'évaluation retenue en 2020	% Actif net	% Montants souscrits
Actions								
Titres OPCVM		582 005	15 647	0	597 653		5,67%	5,41%
AMEN TRESOR SICAV	3 150	335 808	3 435	0	339 242	Valeur liquidative	3,22%	3,12%
FCP TPF	1 235	121 695	1 621	0	123 316		1,17%	1,13%
FCP UGFS BONDS FUND	11 624	124 502	10 592	0	135 094		1,28%	1,16%
Actions Non Cotées		6 251 423	691 479	0	6 942 903		65,85%	58,10%
CODERS CLOUD SA	2 636	174 987	-174 987	0	0	Coût d'acquisition avec décote de 100%	0,00%	1,63%
CATRIM TECH	4 250	42 500	-42 500	0	0		0,00%	0,39%
MIRAGE SA	780	3 900	-3 900	0	0		0,00%	0,04%
NGENIO (EX-NET SYSTEM SA)	680	510 000	-382 500	0	127 500	Coût d'acquisition avec décote de 75%	1,21%	4,74%
DOORBA SA	31 928	349 995	-262 495	0	87 500		0,83%	3,25%
TUNISIE CO SA	112 500	112 500	-56 250	0	56 250	Coût d'acquisition avec décote de 50%	0,53%	1,05%
SBA WORKFORCE	9 959	400 000	-200 000	0	200 000		1,90%	3,72%
STARS ID SARL	12 903	399 993	-159 997	0	239 996	Coût d'acquisition avec décote de 40%	2,28%	3,72%
HADRUM	444	375 000	-150 000	0	225 000	(Garantie sotugar)	2,13%	3,49%
DATA VORA SA	43 313	1 040 000	856 452	0	1 896 452		17,99%	9,67%
IRIS TECHNOLOGIES SA	7 229	100 000	153 015	0	253 015		2,40%	0,93%
NEW GEN SA	1 500	1 500	232 875	0	234 375	Valeur de la dernière transaction significative réalisée sur le titre	2,22%	0,01%
NEXT GEN SA	2 243	100 000	417 447	0	517 447		4,91%	0,93%
NOSTATIK MEDIA	10 682	428 600	-150 868	0	277 732		2,63%	3,98%
POLYSMART	187 867	387 449	232 512	0	619 961		5,88%	3,60%
EZZAYRA SOLUTIONS SA	8 417	500 000	0	0	500 000	Valorisation selon la méthode DCF	4,74%	4,65%
ROAMSMART SA	708	900 000	382 675	0	1 282 675		12,16%	8,36%
L6 SA	1 044	100 000	0	0	100 000		0,95%	0,93%
DEEPERA SOLUTION SA	3 569	100 000	0	0	100 000	Coût d'acquisition	0,95%	0,93%
CLOUD SHIFT EDITION	102	150 000	0	0	150 000		1,42%	1,39%
ATTILA TEL	13 599	75 000	0	0	75 000		0,71%	0,70%
Obligations et valeurs assimilés		1 462 580	-275 500	21 726	1 208 806		11,46%	13,59%
OCA CODERS CLOUD	20 800	208 000	-208 000	0	0	Coût d'acquisition avec décote de 100%	0,00%	1,93%
OCA NGENIO (EX-NET SYSTEM SA)	900	90 000	-67 500	0	22 500	Coût d'acquisition avec décote de 75%	0,21%	0,84%

	Nombre de titres	Coût d'acquisition 2020	+ ou - valeurs	Intérêts courus	Valeur au 31.12.2020	Méthode d'évaluation retenue en 2020	% Actif net	% Montants souscrits
OCA NEW GEN	6 850	68 500	0	9 992	78 492	Coût amorti	0,74%	0,64%
OCA POLYSMART	13 016	65 080	0	11 734	76 814		0,73%	0,60%
OCA NOSTATIK MEDIA	30 600	306 000	0	0	306 000		2,90%	2,84%
OCA ROAM SMART	1 000	100 000	0	0	100 000		0,95%	0,93%
OCA EZZAYRA SOLUTIONS SA	20 000	200 000	0	0	200 000	Coût d'acquisition	1,90%	1,86%
OCA L6 SA	20 000	100 000	0	0	100 000		0,95%	0,93%
OCA CLOUDSHIFT EDITION	15 000	150 000	0	0	150 000		1,42%	1,39%
OCA DEEPERA SOLUTION SA	20 000	100 000	0	0	100 000		0,95%	0,93%
OCA ATTILA	15 000	75 000	0	0	75 000		0,71%	0,70%
Compte Courant Associé		1 606 100	-289 850	220 195	1 536 445		14,57%	14,93%
CCA CATRIM	10 750	107 500	-107 500	0	0	Coût d'acquisition avec décote de 100%	0,00%	1,00%
CCA MIRAGE SA	12 610	126 100	-126 100	0	0		0,00%	1,17%
CCA TUNISIE CO SA	112 500	112 500	-56 250	0	56 250	Coût d'acquisition avec décote de 50%	0,53%	1,05%
CCA DATA VORA	16 000	160 000	0	0	160 000	Coût d'acquisition	1,52%	1,49%
CCA POLYSMART 2018	70 000	700 000	0	152 443	852 443		8,08%	6,51%
CCA POLYSMART 2019	40 000	400 000	0	67 752	467 752	Coût amorti	4,44%	3,72%
Autres valeurs		150 000	0	11 015	161 015		1,53%	1,39%
Titres participatifs (Isdarat BEST LEASE)	1 500	150 000	0	11 015	161 015	Coût amorti	1,53%	1,39%
Total		10 052 108	141 777	252 936	10 446 821		99,08%	93,42%

AC 2 : Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent au 31.12.2020 à 53.533 DT, ils se détaillent comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Placements monétaires	0	0
Disponibilités	53 533	19 697
Banque	53 533	19 697
Total	53 533	19 697

AC3 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 143.758 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Intérêts sur OCA/CCA à recevoir	72 452	63 571
Dividendes à recevoir	60 106	41 658
Jetons de présence à recevoir	11 200	13 200
Total	143 758	118 428

PA1 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 85.072 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire à payer	59 576	71 422
Rémunération du dépositaire à payer	25 496	31 920
Total	85 072	103 343

PA2 : Autres créiteurs divers

Cette rubrique s'élève au 31.12.2020 à 14.732 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	13 662	6 899
Redevance CMF à payer	1 055	117
Etat, impôts et taxes à payer	15	311
Total	14 732	7 327

CP1 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01.01.2020 au 31.12.2020 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2020	
Montant en Nominal	10 760 000
Nombre de part	1 076
Nombre de porteurs de parts	1
Souscriptions réalisées (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
Rachats effectués (En Nominal)	
Montant en Nominal	0
Nombre de part	0
Nombre de porteurs de parts	0
Capital au 31.12.2020	
Montant en Nominal	10 760 000
Nombre de part	1 076
Nombre de porteurs de parts	1

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 01.01.2020	11 035 486	11 035 486
Souscription de la période	0	0
Rachat de la Période	0	0
Autres Mouvements	-84 116	-491 178
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-97 295	-97 295
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	13 179	13 179
Sommes distribuables des exercices antérieurs		-363 738
Sommes distribuables de l'exercice		-43 324
Montant Fin de période au 31.12.2020	10 951 370	10 544 308

NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

PR1 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 216.529 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
(a) Revenus des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		
Dividendes des OPCVM	17 074	40 307
Dividendes des actions ordinaires	60 121	41 658
Jetons de présence	5 000	20 500
Sous-Total 1	82 195	102 465
(b) Revenus des obligations et valeurs assimilées		
Revenus des obligations convertibles en actions	15 677	42 965
Sous-Total 2	15 677	42 965
(c) Revenus des autres valeurs		
Revenus des titres participatifs	12 434	4 593
Revenus des comptes courants associés	106 224	102 006
Sous-Total 3	118 658	106 599
Total (1+2+3)	216 529	252 028

CH1 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 251.625 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Rémunération du gestionnaire	238 958	238 066
Rémunération du dépositaire	12 667	12 831
Total	251 625	250 897

CH2 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2020 à 8.228 DT et se détaille comme suit :

Désignation	31.12.2020	31.12.2019
Honoraires du commissaire aux comptes	6 763	6 897
Frais administratifs	0	22 500
Redevance CMF	1 047	117
Services bancaires et assimilés	313	641
Impôts et taxes	105	118
Total	8 228	30 272

NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

5-1 Données par part

Données par part	31.12.2020	31.12.2019	31.12.2018	31.12.2017
Revenus des placements	201,235	234,227	34,088	138,705
Charges de gestion des placements	-233,852	-233,175	-212,803	-230,884
Revenus nets des placements	-32,617	1,052	-178,716	-92,179
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-7,647	-28,134	-8,262	-28,117
Résultat d'exploitation	-40,264	-27,082	-186,978	-120,296
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes distribuables de l'exercice	-40,264	-27,082	-186,978	-120,296
Variation des (+) ou (-) values potentielles	-90,423	-325,432	346,851	45,598
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	12,248	13,747	6,740	48,290
Frais de négociation	0,000	0,000	0,000	0,000
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-78,175	-311,685	353,591	93,888
Résultat net de l'exercice	-118,439	-338,767	166,614	-26,408
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-78,175	-311,685	353,591	93,888
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	0,000	0,000
Sommes non distribuables de l'exercice	-78,175	-311,685	353,591	93,888
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	9 799,543	9 917,982	10 301,596	10 200,720
Ratios de gestion des placements				
Charges/actif net moyen	-2,372%	-2,495%	-2,066%	-2,260%
Autres charges/actif net moyen	-0,078%	-0,301%	-0,080%	-0,275%
Résultats distribuables de l'ex./actif net moyen	-0,408%	-0,290%	-1,815%	-1,178%

5-2 Rémunération du gestionnaire

La gestion d'**INTILAQ FOR GROWTH** est confiée à UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA - UGFS.

UGFS est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds **INTILAQ FOR GROWTH**.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération variable couvrant les frais de gestion de :

- 2% HT sur les montants souscrits, libérés et investis (calculée sur la base des montants investis les plus hauts de l'année)

- 1% HT sur les montants souscrits et non investis (calculée sur la base des montants non investis les plus bas de l'année)

ET

Une prime d'incitation à la performance :

- Carried Interest en faveur du gestionnaire : 20% de la différence entre le taux de rendement réalisé et le TRI minimum de 10%

5-3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à l'AMEN BANK. En rémunération de ses services, le Dépositaire perçoit une commission annuelle égale à 0.1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit supérieure à quinze mille (15.000) dinars HT par an.